

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

L' Abeille.

4me. Année.

" Je suis chose légère et vais de fleur en fleur. "

4me. Année.

VOL. IV.

PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC, 15 Avril, 1852.

No 24

Te Deum.

"Nous te louons, Grand Dieu, maître éternel du
Révélant aux mortels ta sagesse profonde. [monde!
Cet immense univers réclame et son père et son roi.
Les Anges, les Verus, les Trônes, les Archanges,
Célébrent de concert ta gloire et tes louanges,
Les Cieux, les Chérubins, les Paisances des lieux,
Tous unissent en chœur leur chant mélodieux,
Aux Séraphins brûlants, dont les voix enflammées
Redient : Saint, saint, saint est le Dieu des armées.
Et la terre et les Cieux, pleins de ta majesté,
Décèlent à l'envi ta gloire et ta beauté

"Les douzes fondateurs de ton nouvel empire,
Les prophètes sacrés, choisis pour le prédire,
La foule des héros morts pour le soutenir,
Rendent gloire à ton nom, aiment à le bénir.
L'Eglise toujours sainte et toujours exercée
Offre les mêmes vœux, en tous lieux dispersée,
A toi, Père éternel, source de la grandeur ;
A ton Fils adorable, immortelle splendeur ;
A ton Esprit sacré, dont les divines flammes
Embrâsent à la fois et consolent nos âmes ! "

" Fils bien aimé du Père ! aimable Roi de paix !
Descendant, ô Jésus ! des célestes palais,
Tu n'as point eu d'horreur, pour délivrer le monde ;
D'entrer dans l'humble sein d'une Vierge féconde ;
Et sur la croix vainqueur, par un sublime effort,
Tu brisas en mourant l'aiguillon de la mort ;
Puis sortant du tombeau, tu rouvris aux fidèles
Des Cieux longtemps fermés les portes éternelles.
A la droite de Dieu, brillant de majesté,
Partageant sa puissance et sa divinité,
Au jour de la vengeance, armé de son tonnerre
Dans les airs tu viendras juger toute la terre. "

" Prostrés à tes pieds, embrassant les autels,
Daigne donc pardonner aux enf.nts criminels
Que ton sang racheta, que ta grâce préserve,
Que ton amour soutient, que ta bonté conserve,
Dans le séjour des Saints appelle tes enfants ;
Rends-les toujours vainqueurs, à jamais triomphants "

" Sauve ton peuple, ô Dieu ! bénis ton héritage,
Ici-bas sois son guide, et là-haut son partage ;
Nous louons ton saint nom, et t'offrons chaque jour
L'hommage de nos vœux, l'encens de notre amour.

" Daigne en ce jour, fermant les sentiers de l'abîme,
Détourner tous nos pas de la route du crime.
Que ta grâce en tous lieux se répandant sur nous,
Viennne nous réjouir des bienfaits les plus doux ;
Nous l'attendons, Seigneur, certains qu'un cœur si
J'a mais ne périra lorsqu'il espère en elle. " [dèle

LE COMTE DE MARCELLUS.

CONSIDÉRATIONS SUR LES JÉSUITES.

(suite.)

Des ennemis des Jésuites. Vous savez
tous sans doute ce qui se passe quand un
individu est amené devant les tribunaux.
S'il se dit innocent, les juges examinent

avec soin son témoignage et celui de ses
accusateurs ; ils s'environnent de toutes les
lumières qui peuvent jaillir des faits, et de
plus, ils tâchent de découvrir les desseins
et les vues secrètes des accusateurs. Puis
alors, quand la vérité est claire, quand le
bon droit est reconnu, ils prononcent le
jugement.

Car supposons que l'accusé fût un hom-
me illustre par ses vertus, un citoyen
distingué, et qu'on reconnût dans ses ac-
cusateurs des passions haineuses, des mo-
tifs odieux de vengeance, un esprit de caba-
le, de parti, alors les ministres pourraient
à bon droit suspecter l'intégrité de leurs
paroles. Et même, en quelques circon-
stances, l'innocence de l'accusé est si pal-
pable que les magistrats n'hésitent pas
à rendre le jugement en sa faveur.

Or l'ordre des Jésuites a été amené au
tribunal du public ; c'est un accusé vé-
nétable, qui longtemps a joui de la confi-
ance et de l'estime de tous ; examinons
donc un peu ses accusateurs et les motifs
de leurs accusations.

Les premiers ennemis des Jésuites
furent les Parlements, l'Université et
quelques ordres monastiques. Ces deux
premières sociétés furent cause qu'Igna-
ce éprouva de l'opposition à l'établisse-
ment de son Institut en France.

Les appréhensions du Parlement pou-
vaient être fondées, des craintes pour
l'ordre public pouvaient les induire à agir
ainsi, enfin, ils pouvaient craindre avec
raison qu'une société composée d'Espa-
gnols et d'Italiens ne vinsent à fomenter
des troubles dans le royaume.

Car, comme on le sait à cette époque,
la France était en guerre avec l'Espagne,
et il était naturel d'éprouver quelques
défiances en voyant des étrangers, nés
dans un pays ennemi, fonder une soci-
été dans une contrée avec la quelle leur
nation était alors en guerre.

Des motifs moins nobles unirent
l'Université contre la société, comme on
va le voir, la jalousie y fut pour une bonne
part. La manière d'enseigner des Jésuites
était grandement estimée : ils avaient un
avantage marqué sur l'Université et en
peu de temps les bancs de celle-ci furent
déserts.

Et aussi, de combien l'emportaient-ils

sur l'Université par rapport à l'enseigne-
ment ! Une longue liste de noms célèbres
sont là pour l'attester ; citons les princi-
paux. Les Bourbon, Montmorency, Villars
Luxembourg, Bichelieu, Spinola, Choi-
seul, Rossue, Fénelon, La Roche foucault,
&c. sont des élèves qui font, je crois, l'hon-
neur d'une institution.

Dans la magistrature, Lamoignon, Poi-
thier, Montesquieu, Malcsherbis ; dans les
lettres et les sciences, le Tasse et Gali-
lée, Descartes, Cornelle, J. B. Rousseau
et Molière, Voltaire et Gresset, Crébillon
Buffon et tant d'autres qu'il serait trop
long d'énumérer ici.

Mais en voilà assez pour faire voir
combien de génies et d'hommes illustres
cette société a fournis à l'univers et pour
montrer combien est ridicule le reproche,
d'ignorance qu'on lui fait. — Ignorants
des maîtres qui ont pu produire de tels
élèves !

Aussi Henri IV, dans sa réponse au
président de Harlay donne-t-il une asser-
tion complète à l'appui de notre témoi-
gnage.

" L'Université, les a contre-pointés, dit-il
ou parcequ'ils faisaient mieux que les
autres, témoin l'affluence des écoliers qu'
ils avaient en leurs collèges, ou parce-
que etc. "

Enfin, les ordres religieux déjà établis
en France virent d'un œil jaloux ces nou-
veaux venus s'installer à côté d'eux et
paraître comme voulant entrer en con-
currence avec eux. On pouvait aussi pen-
ser que cet ordre serait inutile, vu qu'il y
en avait une grande quantité d'autres
déjà établis tels que Dominicains, Bé-
nédictins, Franciscains.

Nous n'insisterons pas davantage sur
ces premières persécutions qu'éprouvè-
rent les Jésuites, ils eurent dans la suite
des adversaires bien plus sérieux à com-
battre, nous voulons parler des Protestans,
des Jansénistes et incrédules du 18e si-
cle.

Des protestants.

Les Protestants doivent sans contredit
être mis au premier rang des adversaires
des Jésuites. Les disciples de Luther et de
Calvin devaient concevoir une grande
haine contre ces hommes qui sans cesse

opposaient une digue au torrent dévastateur et qui toujours luttèrent avec énergie contre eux, opposant la vertu à leurs vices et la vraie sagesse à leur fausse science.

S'il se trouve des écrivains distingués parmi eux, aussitôt ils descendent dans l'arène et là, avec les armes de l'éloquence et de la persuasion, ils foudroient leurs ennemis.

Les Pères Laynes, Salmoron et Tejay jouirent d'un grand crédit auprès du concile de Trente et ils le méritaient par leur vaste érudition. Bellarmun surtout était un tel objet d'effroi pour les Protestans, qu'Elisabeth fille de Henri VIII créa une académie "anti-Bellarminienne" chargée essentiellement de répondre aux écrits de ce vigoureux athlète.

Le Père Auger ramena à la foi plusieurs milliers de calvinistes; et Cassinus dont la parole était une faveur accordée aux princes et qui fut un des hommes les plus savants de son temps, accomplit des prodiges.

Les Protestans l'appelaient par dérision "le dogue autrichien." Oui, c'était un dogue, mais ce dogue tenait en respect les troupeaux et, plus d'une fois, leur donna des coups de patte, dont ils gardèrent pendant long-temps la marque. Et en même temps, les Jésuites se mettaient à la tête des collèges et les dirigeaient avec l'habileté qu'on leur connaît. Les élèves abondaient sur les bancs de leurs écoles.

Charmés qu'ils étaient par leur politesse, par l'aménité de leurs manières, ils prenaient goût à leur méthode d'instruire et puisaient dans leur enseignement ces doctrines saines, ces principes religieux, cette morale sévère, qui seule pouvait les protéger contre les dangers de l'erreur.

Les princes d'Allemagne, qui désiraient préserver leurs états de l'hérésie, attachaient un très-grand prix à avoir des Jésuites pour professeurs dans leurs collèges.

Aussi le cardinal Commendon n'hésita-t-il pas à reconnaître cette société comme un moyen infailible de surmonter tous les obstacles. "Je sais, disait-il, que l'exécution de vos décrets (par rapport au concile de Trente) trouvera de grands obstacles en Allemagne, mais il ne faut pas se décourager, on peut vaincre toutes les difficultés par le moyen des pères de la compagnie de Jésus. C'est le sentiment de sa majesté impériale, des princes et des peuples même de l'Allemagne. Ces pères ont déjà fait voir parmi vous ce qu'on pouvait attendre de leur zèle. Multipliez, donc les Jésuites, multipliez leurs collèges, leurs académies et les fruits que la religion en retirera surpasseront vos espérances."

Ainsi, comme on vient de le voir, les talents et les vertus des Jésuites étaient la cause de la haine profonde que leur portaient les Protestans.

Aussi les princes qui propageaient la Réforme, prenaient-ils toutes sortes de moyens pour qu'ils n'eussent la direction d'aucun collège et empêchaient-ils les parents de leur confier l'éducation de leurs enfans.

D'un autre côté, les Princes catholiques faisaient tous leurs efforts pour donner le plus grand accroissement possible à cette société.

Les protestans ne furent pas les seuls qui s'acharnèrent contre les Jésuites, on vit des catholiques, penchant un peu du côté de la réforme décocher contre eux les traits aigus de la satire.

On vit un Président de Thou, qui fut d'ailleurs un écrivain impartial, s'abaisser jusqu'à traiter St. Ignace de chevalier errant, de cassard, de Don Quichotte, &c. et ne voir en St. F. Xavier, qu'un Machiavel, qu'un second Manès, dont les miracles doivent être réputés des contes de la quenouille.

En voyant ces lignes édifiantes, il sembleroit entendre Luther s'écriant que le Pape est un scélérat qui ne crache que des diables, et les théologiens de Louvain, des épicuriens, des pourceaux, des bêtes et des sots!!

Aussi passons bien vite là-dessus et souriant de pitié à de pareilles platitudes arrivons aux Jansénites et aux incrédules du 18^e siècle, ces formidables adversaires des Jésuites.

EPERVIER.

L. C.

(à continuer.)

LE BUREAU DE L'ABEILLE.

"Forsan et hæc olim meminisse juvabit."

QUÉBEC, 15 Avril 1852.

A VENDRE

AU BUREAU DE L'ABEILLE

DES MOIS DE MARIE; deuxième édition revue, corrigée et même augmentée. Vous trouverez dans ce petit volume renfermant 72 pages, tout ce que peut exiger la piété la plus sincère envers Marie, et tous les exercices du mois qui lui est spécialement consacré: méditations, prières, oraisons jaculatoires, exemples des vertus que l'on doit chaque jour s'efforcer de mettre en pratique durant ce temps. &c. &c.

Le prix en est de six sols.

CATALOGUE DES OFFICIERS ET ÉCOLIERS DU SÉMINAIRE DE QUÉBEC POUR L'ANNÉE 1852

Contenant, comme l'indique le titre, le nom de MM. les Prêtres du Séminaire, celui de chaque écolier avec le lieu de sa naissance, de plus un aperçu des matières qui se voient tous les ans dans chaque classe et les principaux articles du règlement au quel sont soumis les élèves. &c. &c.

Ces quelques lignes suffiront, j'en suis sûr, pour recommander notre catalogue à l'attention des lecteurs. Un catalogue en effet quest-ce?... c'est le dictionnaire des souvenirs les plus agréables de sa vie, c'est, comme on vous l'a dit, le plus beau des romans parcequ'il en a toutes les qualités sans en avoir les défauts et les dangers, un livre dont l'intérêt augmente en raison du nombre des personnages, parcequ'à chacun sont attachés de douces réminiscences.

Enfin c'est un livre que tous doivent avoir; ceux-ci parceque sans doute ils aimeront à connaître le nombre et les noms de ceux qui fréquentent une maison d'éducation où ils ont eux-mêmes fait un cours d'étude; ceux-là parcequ'ils s'intéressent à l'éducation et qu'ils trouveront dans le catalogue... le programme, à peu de chose près, de l'enseignement qui se don-

ne au Séminaire de Québec; les autres, parcequ'ils y verront le règlement qui a dirigé leur première jeunesse.

Vous, mes confrères, vous devez acheter le catalogue par ce que sans doute vous tenez à conserver les noms de ceux qui étudient avec vous, de vos meilleurs amis; parceque, dans la suite, ce catalogue sera pour vous une source de plaisir, parceque sans lui vous oublierez bientôt les noms de ceux qui sont maintenant vos compagnons d'étude, de classe même.

Chaque jour, vous vous efforcez de vous rappeler, mais en vain quelquefois, le nom d'un ancien confrère qui était avec vous en septième, . . . en sixième même. Que vous demandiez cher alors pour avoir un catalogue où seraient inscrits tous les noms de ces anciens compagnons. Hé bien! dans quelques années, vous serez séparés de beaucoup de ceux qui aujourd'hui sont avec vous. Vous trouverez bon alors d'ouvrir votre petit catalogue et d'y voir tous ces noms.

Mais, notre Catalogue possède un avantage que présentent bien peu de livres, il est une de ces choses dont le prix et la valeur augmentent à mesure qu'elles vieillissent; chaque année ne fera qu'ajouter à son intérêt; et c'est surtout à cet âge de la vie, que l'on appelle *vieillesse*, que notre catalogue sera pour vous un trésor précieux, à cet âge où l'âme a besoin de se ressouvenir, où ne trouvant plus où s'attacher dans un avenir qui lui semble trop étroit pour y fonder désormais la moindre espérance, elle se retourne vers le passé pour y vivre de souvenirs.

quel plaisir alors, lorsque, pour chasser l'ennui ou peut-être dissiper une peine amère, vous passerez en revue votre bibliothèque et que, dans quelque coin oublié, vous verrez écrit sur un tout petit livre tout poudreux: *Catalogue des officiers et des écoliers du Séminaire de Québec pour l'année 1852*. L'ennui et la mélancolie seront bientôt dissipés. Que de noms! Que de souvenirs attachés à chacun de ces noms; car quelle est la vie, quel que monotone qu'elle ait été, qui n'ait pas ses épisodes? Ici, vous verrez le nom d'un écolier qui était tout à la fois un ami intime et un rival redoutable, dont les talents contribuèrent à développer les vôtres en rêvant votre émulation; là sera un ancien voisin d'étude et vous direz tout bas en vous-même "j'ai bien badiné avec ce pauvre" . . . plus loin vos yeux tomberont sur un autre nom. . . et vous vous prendrez à rire à cette vue, parceque, dans la vieillesse on rit des folies de sa jeunesse. . .

Dites, Messieurs, ne serez-vous pas contents alors d'avoir acheté et conservé notre catalogue?

Décédé, à Maskinongé, le 2 du courant après une maladie de trois mois soufferte avec des sentiments vraiment religieux Monsieur Charles Masson, Etudiant en Philosophie au Séminaire de Nicolet, âgé de 18 ans.

Avec lui se sont éteintes de belles espérances que s'étaient conçues pour son avenir, pour sa famille et pour la patrie, les heureux succès dont étaient couronnés ses travaux à la fin de chaque année, scolaire.

La mort de ce jeune élève du Séminaire de Nicolet est une perte qui a été vivement sentie de ses supérieurs, et de ses condisciples, dont il avait su gagner l'estime et l'affection par sa bonne conduite, ses manières pleines d'égards envers tous et surtout par son exactitude et son application à remplir ses devoirs religieux et classiques.

Trois goëlettes sont arrivées de l'Isle-aux-Condres, le 6 de ce mois. Une autre est arrivée, vers le même temps, de Rimouski.

M. Gladstone a présenté, le 23 mars, dans la chambre des Communes, des requêtes du clergé et des laïques anglicans des diocèses de Toronto, Montréal et Québec, contre tout changement à l'acte de 1840, au sujet des réserves du clergé.

PREMIERS.

RHÉTORIQUE.

F.X. Bélanger, *en version latine.*

B. Paquet, } *en version grecque.*

P. Roussel, } *en thème.*

SECONDE.

L. Lemay, *en version grecque.*

T. Chandonnet, *en amplification.*

P. Thivierge, *en vers.*

G. Lindsay, *en version.*

TROISIÈME.

Z. Duhamel, *en version grecque.*

QUATRIÈME.

J. Kartel, *en thème.*

N. Maingui, *en vers.*

CINQUIÈME.

X. Frenette, *en version latine.*

J. B. Gagnon, *en thème.*

“ “ *en français.*

SIXIÈME.

L. Paquet, G. Laplante, J. Ma..., *en thème*

J. Martin, *en version.*

A. Pelletier, O. Boucher, C. Dion,

I. rtin, G. Corneau, F.X. Blanchet
et J. Sexton, *en arithmétique.*

SEPTIÈME.

F. Pouliot, *en français.*

H. Courteau, *en français.*

HUITIÈME.

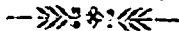
1er. ORDRE.

J. Blanchet, *en version.*

J. C. Murray, *en français.*

2d. ORDRE.

H. Dufort, *en français.*



Nouvelles Etrangères.

ANGLETERRE. Les ministres consentent à dissoudre le parlement aussitôt que possible.

— Neuf à dix mille des ingénieurs mécaniciens en grève ont signé la déclaration exigée par les maîtres de fabriques et sont retournés à l'ouvrage.

M. Hume a perdu une motion pour l'introduction d'un bill pour étendre la franchise électorale en Angleterre et dans le pays de Galles. 89 ont voté pour; 24, contre.

IRLANDE. De graves désordres ont eu lieu à Dublin, à l'occasion de l'entrée solennelle du lord lieutenant. Des étudiants de l'Université avaient, dit-on, arboré le drapeau orange. Il y eut une collision entre le peuple qui fut choqué de cette

démonstration. Plusieurs étudiants ont été arrêtés.

FRANCE. Décret du 9 Mars. Co déceret u rapport, comme on le sait déjà, à l'ins-truction publique en France: c'est un régime nouveau que l'on substitue à celui qui avait inauguré la loi du 15 mars 1850 ou plutôt, dit *l'Ami de la Religion*, c'est le retour pur et simple à la pensée des décrets de 1808 et de 1811.

L'autorité qu'a prise le gouvernement dans cette circonstance, est immense et la responsabilité n'est pas moins grande.

Toute fonction émane du pouvoir: depuis le ministre jusqu'au dernier des inspecteurs primaires, tout relève directement ou indirectement du Président de la République, qui par lui-même ou par délégation, nomme et révoque les officiers de tous les grades. C'est au ministre seul, directement et sans recours, à prononcer toutes les pénalités contre les membres de l'enseignement secondaire public et contre les membres de l'enseignement supérieur, à une exception près, pour ces derniers.

Ce nouveau système remplace celui de l'élection dans le conseil supérieur, dans les conseils académiques et dans les corps scientifiques et empêche ainsi le clergé, la magistrature, les sciences, les lettres et l'administration d'envoyer des membres jugés dignes et capables de représenter les intérêts de ces différentes classes, dans l'enseignement public.

Légion d'Honneur. Dans ce temps où l'on dit: « Ce Monsieur est Français, ce qui est surprenant, c'est qu'il n'est pas de la Légion d'honneur, » il est bon de se tenir au courant de la marche de cette institution. Voici donc quelques articles d'un décret publié, il y a quelque temps, et qui remet en vigueur l'ordonnance du 26 mars 1816.

La Légion d'Honneur est instituée pour récompenser les services civils et militaires.

Le Président de la République est chef souverain et grand maître de l'ordre.

La Lég. d'Hon. est composée de chevaliers, d'officiers, de commandeurs, de grands officiers et de grand'croix.

Les membres de l'ordre sont à vie.

La décoration de la Lég. d'Hon. est comme sous l'empire, une étoile, à cinq rayons doubles, surmontée d'une couronne. Le centre de l'étoile, entouré de branches de chêne et de lauriers, présente d'un côté l'effigie de Napoléon avec les mots: *Napoléon empereur des Français*, et de l'autre côté l'aigle avec la devise: *Honneur et Patrie*. En temps de paix, pour être admis dans la Légion d'Honneur, il faut avoir exercé pendant 20 ans, avec distinction des fonctions civiles et militaires.

INDES. Une nouvelle guerre s'est déclarée entre les Anglais et les Birmans. Le vice-roi de Bombay a refusé tout message du commodore Lambert; il a interdit toute communication entre la terre et l'escadre anglaise, et il avait l'espérance d'empêcher les navires anglais de lui échapper et de pouvoir regagner la rivière. Le 9 janvier, tous ces ouvrages ont été détruits par

les bateaux à vapeur des Anglais.

On ne croit pas que la guerre devienne sérieuse pour les Anglais.

LIEUX-SAINTS. La Porte a signé une pièce importante qui rend aux Latins de avantages dont ceux-ci étaient privés de puis longtemps. Voici quelques uns de ces avantages:

La clé extérieure de la grande église de Bethléem et les deux clés des portes latérales. — Deux jardins attenants à cette église et que les grecs avaient usurpés

— Dans l'église du Saint Sépulture, à Jérusalem, participation au tombeau de la Sainte-Vierge, placé sous le torrent de Cédron, dans la vallée de Josaphat.

Les Religieux ont, en outre, obtenu la permission de bâtir une église dans le village mixte et voisin de Bethléem, nommé Beidjella.

Quatre Sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition sont arrivées à Jérusalem.

Mgr. Valerga, qui parle parfaitement l'italien, a commencé dans l'église de Saint Sauveur un cours d'instructions familières qui attire toute la population catholique de Jérusalem.

LA PLATA. Une bataille a eu lieu le 2 février, entre le général Urquiza et le dictateur Rosas. Ce dernier a été défait et a été obligé de fuir, des nouvelles annoncent même qu'il aurait trouvé la mort dans ce combat. Près de 4,000 soldats de Rosas seraient aussi restés sur le champ de bataille.

NOUVEAU BRUNSWICK. La clôture de la session du parlement de ce pays a eu lieu le 7 de ce mois.

FORMALITÉS DU DROIT DE VISITE MARITIME.

Par droit de visite on entend l'inspection des navires marchands que font les vaisseaux de guerre pour s'assurer que les premiers ne sont pas chargés de contrebande de guerre. De cette faculté accordée aux puissances belligérantes, naquit le droit de visite par rapport à l'abolition de la traite des noirs. Cette question, en 1812 et plusieurs années consécutives, fut longuement et fortement débattue, tant par la polémique des journaux que par l'éloquence des orateurs parlementaires de France et d'Angleterre. Comme je ne prétends pas, Mr. le Rédacteur, entrer dans cette discussion, je vais me contenter d'exposer brièvement les formalités observées dans les visites maritimes en temps de paix et en temps de guerre.

La traite des noirs ayant été déclarée guerre contre la dignité de l'homme et opposée aux principes de la religion et de l'humanité, on appliqua par analogie le droit de visite aux navires, soupçonnés de

aire ce trafic honteux. De nombreux griefs de la part des autres nations contre l'Angleterre, " qui s'est rendue coupable dans l'exercice du droit de visiter les navires, en général, joints à sa prétention à l'empire de la mer, ont contribué beaucoup à faire repousser le droit de visite, appliqué à la traite, comme une atteinte portée à l'indépendance nationale des autres nations. " Copendant depuis 1817, le parlement Anglais, à la suite de ses demandes répétées auprès des autres puissances, à conclure avec l'Espagne, le Portugal, la Hollande, la Suède, la France et les Etats-Unis des traités dont les conditions étaient une entière réciprocité de part et d'autre. Tous ces traités néanmoins ne donnent pas à l'Angleterre la même étendue de droit ; les Etats-Unis surtout lui donnent à cet égard une autorité assez restreinte. De tous les états de l'Europe, trois seulement, la Belgique, le Hanovre et la Grèce, n'ont jamais voulu se rendre à la demande de l'Angleterre concernant la visite des vaisseaux en général.

Pour procéder à la visite, en général, d'un vaisseau marchand, le vaisseau de guerre a des règles à suivre qu'il est tenu d'observer strictement, d'après les lois du traité. Il somme le vaisseau marchand par la *semonce d'amener*. A ce signal, le navire doit s'arrêter sur le champ, sans quoi, le vaisseau de guerre est autorisé de lui lancer un boulet, de le poursuivre et même de le saisir s'il s'opiniâtre à fuir ou à opposer quelque résistance. Le vaisseau de guerre doit se tenir à la distance d'environ une lieue du navire qu'il somme par la *semonce d'amener*, et tirer un coup de canon, afin de certifier la vérité de son pavillon et prévenir de cette manière les navires marchands de toute surprise de la part des Corsaires. Le vaisseau de guerre est obligé d'envoyer une embarcation à bord du navire qu'il veut visiter ; mais cette embarcation doit se composer au plus de quatre hommes, au nombre des quels se trouve un officier chargé de procéder à la visite.

L'officier se contente ordinairement de faire l'inspection des livres et documents faisant foi de la nationalité et de la cargaison du navire. Si toute fois il venait à découvrir quelqu'irrégularité, alors il se trouve en droit de procéder à l'inspection matérielle du navire et de la cargaison. Lorsque les visiteurs trouvent à bord du navire des livres ou papiers suspects, le vaisseau de guerre doit d'abord mettre ces papiers sous scellé, puis il est autorisé à conduire, dans le premier port appartenant à sa nation, le vaisseau marchand qui ne doit pas s'attendre à un meilleur traitement si à l'approche des visiteurs, il jette à la mer, papiers ou marchandises.

En temps de guerre la visite des navires s'effectue d'une manière un peu différente. Dans ces circonstances, les vaisseaux marchands, voyageant pour l'ordinaire plusieurs ensemble, marchent sous la protection d'un vaisseau de guerre de leur nation. Alors le vaisseau armé, qui veut procéder à la visite, envoie une embarcation à bord du vaisseau escortant. Si le commandant brandit son épée, à l'approche de l'embarcation, c'est pour déclarer sur son honneur, que les navires, confiés à sa garde ne contiennent aucune contrebande; dès lors l'officier visiteur doit se tenir pour satisfait et se retirer sans exiger d'autres preuves. Chaque fois que l'Angleterre a voulu pousser plus loin la visite, elle a toujours trouvé une vive opposition dans la protestation unanime des autres puissances, regardant, comme une insulte, faite au droit d'estime de tout pavillon national, le soupçon porté contre la parole d'honneur d'un officier de marine sous les armes.

ELEUTHERIUS.

GUERRE DE LA SUCCESSION D'AUTRICHE,

DITE DE LA SUCCESSION.

Cette guerre dura de 1741 à 1748, et éclata à l'occasion de la mort de Charles VI, seizième et dernier empereur de la maison d'Autriche. La Pragmatique-sanction du défunt assurait la succession à sa fille aînée Marie-Thérèse, épouse de François de Lorraine, duc de Toscane, au préjudice des filles de Joseph I. Les époux de ces princesses, Charles-Albert, électeur de Bavière, et Auguste II, électeur de Saxe, roi de Pologne, firent valoir leurs droits à la succession d'Autriche. Profitant de l'affaiblissement de cette puissance, Philippe V, roi d'Espagne, réclama la Bohême et la Hongrie ; Frédéric II, roi de Sardaigne, le Milanais. La France, unie par la vieille rivalité contre l'Autriche, vint donner son appui à toutes ces prétentions ; le cardinal Fleury était alors ministre.

Dans cette guerre, la France et la Prusse combattaient unies contre l'Autriche; cette dernière était soutenue par l'Angleterre. C'est à cette époque, et au milieu de cette lutte, que se déploya le grand caractère et l'énergie de Marie-Thérèse ; elle parvint enfin à rester maîtresse du trône impérial par l'élection de son époux, François I. La France, durant cette guerre porta surtout ses armes dans l'Italie et les Pays-Bas ; c'est dans ce dernier pays qu'elle gagna, sous le maréchal de Saxe, les batailles de Fontenoi (1745) et de Rancoux (1746).

Après sept années de guerre, les puissances

belligérantes signèrent le traité de paix d'Aix-la-Chapelle. Celui qui y gagna le plus fut Frédéric II, qui s'éleva rapidement au premier rang des puissances européennes, et qui obtint la confirmation de la conquête de la Silésie ; la Pragmatique de Charles VI, la succession de la maison de Hanovre en Angleterre et en Allemagne furent également garanties. La France, l'Angleterre et la Hollande se rendirent les conquêtes qu'elles avaient faites, dans l'Europe et les deux Indes.

J. N. P.

DÉCOMPOSITION DU MOT NAPOLEON.

Un tireur d'horoscopes, a fait le calcul suivant sur le mot *Napoleon*. Ce nom propre est composé de deux mots grecs qui signifient *Lion du désert*. Ce même mot, ingénieusement combiné, présente une phrase qui offre de l'analogie avec le caractère de l'empereur des Français :

1	NAPOLEON
6	APOLEON
7	POLEON
3	OLEON
4	LEON
5	EON
2	ON

En enlevant successivement la première lettre de ce mot et ensuite celle de chaque mot restant, on forme six mots grecs dont la traduction littérale dans l'ordre des Nos. désignés, est *Napoleon, on o leon leon con, apoleon poleon*. Ce qui signifie: Napoléon étant le lion des peuples, allait détruisant les cités.

REPARTIE.

Un officier du régiment de Champagne ayant demandé douze hommes de bonne volonté pour un coup de main important, personne ne lui répondit. Il réitéra trois fois sa demande. Même silence. " Eh quoi ! dit-il, on ne m'entend point ? — On vous entend très-bien, lui répondit un soldat ; mais qu'appellez-vous un homme de bonne volonté ? Nous le sommes tous. Vous n'avez qu'à choisir.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

L'*Abeille* paraît, autant que possible une fois par semaine, pendant l'année scolaire. Le prix de l'abonnement est de 2s. 6d. par année, payable d'avance par moitié : la première moitié, à la rentrée des classes, la seconde au commencement de l'année. Les Pensionnaires s'abonnent au bureau de l'*Abeille*.

AGENTS.

Chez les Externes, M. J. COTÉ.

A la petite salle, M. E. TASCHEREAU.

Au collège St. Hyacinthe, Mr. ADOLPHE JACQUES.

L. C. O. Grénier Gérant